

Info POINT Fédé

N° 37 - Janvier 2018

Sommaire

 **CHRYSAgro la nouvelle filiale de la FREDON Martinique** P.1

 **Le fruit miracle : un arbuste aux propriétés surprenantes et prometteuses** P.2

 **Transition "Zéro phyto", dans les zones non-agricoles : déjà 6 ans** P.3

 **Les Aleurodes de l'athurium** P.4

 **Infos pratiques** P.4

Le Mot du Président

Deux tempêtes dans l'intervalle d'une année ont mis à mal la production agricole du pays. Notre agriculture est en grande difficulté et plus que jamais a besoin d'accompagnement. La FREDON Martinique sera auprès des agriculteurs au quotidien par le conseil, l'élaboration et la diffusion de stratégies alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, la formation afin de leur permettre d'aller vers une agriculture encore plus respectueuse de l'environnement et du consommateur, à l'instar du travail réalisé en Protection Biologique Intégrée (PBI) des cultures.

En effet, après plusieurs mois d'essais chez les producteurs et après avoir démontré son efficacité, la PBI est aujourd'hui opérationnelle et prête à être diffusée à grand échelle.

Pour cela, il nous fallait impérativement nous doter d'une structure nous permettant de répondre rapidement et efficacement aux nombreux agriculteurs qui manifestent de plus en plus leur intérêt pour la PBI.

Nous avons créé Chrysagro du nom de l'un des auxiliaires. C'est une filiale de la FREDON Martinique sous forme de société anonyme.

L'objectif affiché est de proposer aux agriculteurs un accompagnement efficace pour réussir le passage de la lutte chimique à la lutte biologique.

A terme, il s'agira de convaincre le plus grand nombre d'agriculteurs que cette possibilité existe et surtout répondre à l'attente des consommateurs de plus en plus soucieux quant à la qualité des produits dans leurs assiettes.

C'est également une orientation du Président de la République lors des états généraux de l'Alimentation.

Tous les collaborateurs de la FREDON Martinique se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année et que 2018 s'ouvre sur de nouvelles perspectives d'avenir pour chacun d'entre nous.

José MAURICE



la nouvelle filiale de la FREDON Martinique

Depuis septembre dernier, la FREDON Martinique dispose d'une filiale dénommée « **CHRYSAgro, Santé des plantes, Innovation et Agronomie** ».

L'une de ses principales activités est la vente des insectes auxiliaires indispensables à la protection des plantes cultivées :

- les **trichogrammes** (*Trichogramma pretiosum*) qui permettent de lutter contre la pyrale des cucurbitacées (concombre, melon, courgette...) ;
- les **chrysopes** (*Chrysopa la externa*) utiles sur solanacées (tomate, piment, poivron...) et cucurbitacées pour lutter contre les pucerons, les aleurodes et les jeunes chenilles.

Face aux enjeux environnementaux et au retrait de produits phytosanitaires, il s'agissait pour nous de répondre à une forte demande des producteurs et des jardiniers amateurs qui souhaitent disposer de stratégies de lutte alternatives.

Le choix de lancer la commercialisation de

ces insectes utiles repose aussi sur les résultats convaincants obtenus à partir des différentes expérimentations menées chez les agriculteurs.

Ces dernières ont démontré l'efficacité de la lutte biologique qui présente de nombreux avantages : valorisation de la biodiversité locale, absence d'impact sur la santé humaine, diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, absence de résistance de la part des ravageurs ciblés, possibilité de travailler dans la parcelle pendant les lâchers, possibilité d'établir les auxiliaires sur la parcelle pour une protection sur le long terme.

Si vous souhaitez nous joindre pour plus d'informations sur la filiale ou sur les techniques de lâcher, contactez-nous à :

**Chrysagro, Bât. FREDON, Route du Lycée Agricole
Chemin Tolobe, 97224 DUCOS
Tél : 0596 73 58 88 - contact.chrysagro@gmail.com**

Trichogramme pondant dans un œuf de papillon.

Denise DUFEAL.

www.fredon972.org



Le Fruit miracle un arbuste aux propriétés surprenantes et prometteuses

dans les traitements des personnes souffrant de diabète de type II, celles en surpoids et celles qui perdent le goût des aliments à cause des effets des chimiothérapies. Enfin, le fruit n'est pas la seule partie de la plante à posséder des propriétés médicinales : au Bénin, les racines étaient utilisées pour soigner certaines maladies.

Fruits et fleurs du *Synsepalum dulcificum*

Description botanique

Le fruit miracle, *Synsepalum dulcificum* (Schumach. & Thonn.) Daniell, 1852) est un arbuste originaire d'Afrique de l'Ouest. Il appartient à la famille des sapotacées comme le caïmitier (*Chrysophyllum caimito*) ou encore le sapotillier (*Manilkara zapota*). L'arbuste mesure 5 m de hauteur en moyenne et produit des fleurs discrètes et agréablement parfumées. Les fruits sont des baies ovoïdes faisant 2 cm de long et 1 cm de large. Un arbuste peut produire jusqu'à 800 fruits par année. Les baies sont vertes puis rouges à maturité et légèrement sucrées et acides (12,3° Brix moyen, pH moyen : 3,8). Elles sont constituées d'une graine entourée de sa chair blanchâtre et comestible.

Particularité du fruit

Les fruits possèdent une capacité étonnante car ils peuvent modifier le goût de certains aliments acides ou aigres en les rendant plus doux, voire sucrés. A titre d'exemple, un citron mangé après avoir sucé une baie aura le goût d'une limonade. La molécule responsable de ce changement de goût est la **miraculine** qui est située dans la chair du fruit. D'après les dernières recherches, cette glycoprotéine se lie aux récepteurs du goût sucré et ne les active qu'en présence d'acidité. « L'effet miracle » peut alors durer entre 30 minutes et 4 heures, voire plus. Il varie selon la personne, la concentration en miraculine, la concentration en acide et la durée de contact avec la langue. L'effet s'estompe lorsque l'enzyme de la salive détruit la miraculine.

Découverte du fruit miracle et son utilisation

En Afrique de l'Ouest, les indigènes utilisent le fruit pour donner un goût sucré au vin de palme aigre et au pain de maïs fermenté. Au 17^{ème} siècle, les voyageurs européens qui venaient en Afrique de l'Ouest ont découvert ce fruit dont ils disaient avoir des propriétés exceptionnelles et un grand potentiel. Ils tentèrent d'exporter graines ou plants en vain. Il faudra attendre Bill Whitman, en 1952, spécialiste des fruits tropicaux, qui fut le 1^{er} à cultiver la plante avec succès aux États-Unis. Quelques années plus tard, une pépinière en Floride fut la 1^{ère} à vendre des plants et des graines de fruit miracle. C'est à partir de là que de très rares plants ont commencé à faire le tour du globe. Quand les propriétés furent connues, de nombreuses personnes comprirent l'importance et la portée que le fruit miracle pourrait avoir notamment dans le domaine de la santé. En effet, il pourrait intervenir

La multiplication

Le fruit miracle peut se multiplier par semis : il faut entre 24 et 28 jours pour observer les premières levées. Des tests sur la vigueur des graines ont montré qu'il n'y avait pas de germinations lorsque les graines étaient conservées au réfrigérateur ou à température ambiante pendant 2 semaines. Il est donc conseillé de semer les graines fraîchement récoltées. Il peut aussi se multiplier par des techniques de multiplication végétatives telle que le bouturage.

La croissance

Bien que la croissance soit lente (1,5 cm/mois en moyenne), le fruit miracle peut se cultiver en pot. La floraison et la fructification apparaissent entre 18 mois et 3 ans après le semis et ont lieu 2 à 3 fois par an. En plein champ, il aime les sols riches, acides, drainants et des zones semi-ensoleillées à ensoleillées.

Des essais de plantations dans différentes zones pédoclimatiques sont en cours d'étude ainsi qu'un suivi du cycle biologique des plants. D'autres travaux sont en cours afin d'améliorer les connaissances sur ce fruitier notamment la conservation, la transformation et la valorisation de ce fruitier en Martinique.

Mélissa VALOIR,

Prospection et évaluation de variétés fruitières à potentiel
Projet Diversification fruitière



Atelier "Jardiner sans pesticides"



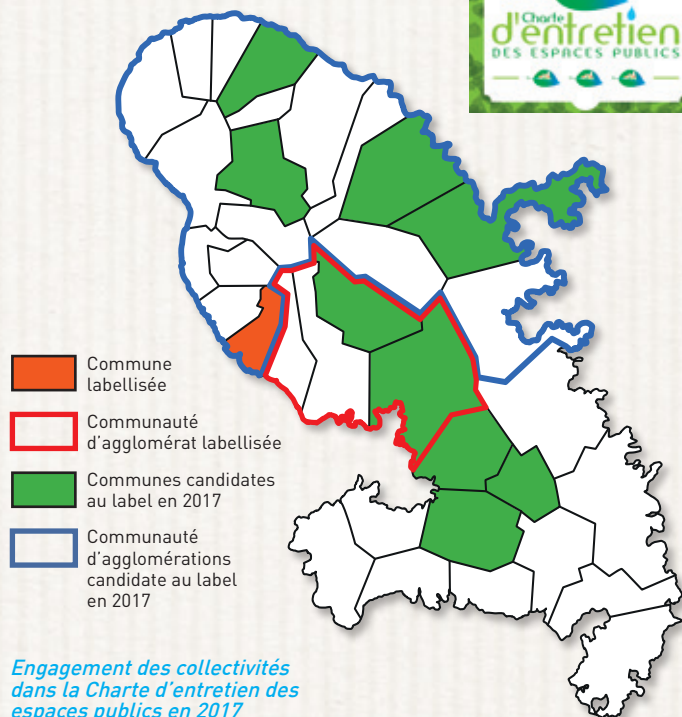
Transition "Zéro phyto" dans les zones non agricoles : 6 ans déjà

Six ans après son initiation, l'opération de suppression de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) dans les zones non agricoles maintenant appelées Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI) se solde par l'accompagnement de 21 communes et de 2 Communautés d'agglomération ainsi que par la réalisation de plus de 52 interventions auprès des jardiniers amateurs (ateliers, réunions d'information, manifestations, conférences).

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Plan Ecophyto dont l'objectif est d'accélérer la transition vers le Zéro Phyto dans les JEVI (voir le numéro 35 du Point Fédé).

Bilan de l'accompagnement technique des collectivités au travers de la Charte d'entretien des espaces publics

Au sein des collectivités, si les 34 communes de Martinique ont été informées de l'évolution de la loi sur la suppression des PPP, ce sont, au total, 23 collectivités qui ont bénéficié d'un accompagnement de la FREDON Martinique (formation du personnel, accompagnement ou conseil technique).



Parmi ces 23 collectivités, 12 se sont engagées dans la Charte d'entretien des espaces publics et ont bénéficié d'un accompagnement technique complet sur les risques que représentent les PPP pour l'environnement et la santé humaine. Elles ont également été informées de la nouvelle réglementation en vigueur et ont bénéficié de conseils pour mettre en conformité leurs pratiques de gestion des espaces publics, ainsi que pour mettre en place des méthodes alternatives aux PPP. Pour ces communes, l'accompagnement de la FREDON Martinique est apparu

comme une opportunité à saisir et à inscrire dans leurs projets de développement durable et d'amélioration du cadre de vie. Les autres collectivités ne se sont pas engagées pour les raisons suivantes :

- soit elles n'utilisaient plus de pesticides et ne voyaient pas l'intérêt de le valoriser auprès des visiteurs et d'aller plus loin dans les méthodes alternatives,
- soit la question des produits phytopharmaceutiques ne faisait pas partie de leurs priorités et par conséquent, aucun projet n'était mis en place,
- soit elles utilisaient des produits et avaient peur de ne pas pouvoir tenir leurs engagements.

Au total, entre 2011 et 2017, ce ne sont pas moins de 307 agents qui ont été formés et 8 collectivités qui ont été labellisées : Case-Pilote en 2015, la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) en 2016 et la Communauté d'Agglomération du Pays Nord (CAP Nord), Basse-Pointe, Trinité, le Lamentin, Saint-Esprit et Rivière-Salée en 2017. Quatre autres collectivités sont en attente de l'obtention de leur label pour 2018 : Morne-Rouge, Ducos, Saint-Joseph et Sainte-Marie.

Bilan de l'action à l'attention des jardiniers amateurs

Plus de 800 personnes ont été abordées au travers d'ateliers, de réunions d'information sans compter celles que nous avons rencontrées lors d'enquêtes, de conférences ou lors de manifestations réalisées sur le territoire.

Plus de 1600 brochures « Trucs et astuces » et « Petit guide à l'attention des jardiniers amateurs » ont été distribués lors de ces différentes rencontres et en jardinerie.

De même, pour accroître la sensibilisation du plus grand nombre, la FREDON Martinique et ses partenaires ont diffusé des spots TV comme « Protégé Jaden'w ». Ils ont également participé à des émissions radio sur différents thèmes tels que les bonnes pratiques dans les jardins, la protection biologique intégrée, la biodiversité des jardins...

Perspectives 2018

Depuis le 1^{er} janvier, le décret d'interdiction d'utilisation des PPP par les collectivités a pris effet et l'action telle qu'elle a été déclinée s'est terminée. Elle pourra cependant être reconduite sous forme de prestation aux communes qui en font la demande. Concernant les jardiniers amateurs, l'action se poursuivra cette année sous forme d'ateliers pratiques pour préparer 2019, année où le décret d'interdiction d'utilisation des PPP prendra effet pour les particuliers.

Vaïola OSNE,

Opération de réduction et de sécurisation de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en zones non agricoles



Les ALEURODES de l'anthurium

Ce sont des insectes piqueurs suceurs qui peuvent occasionner des dommages aux plants d'anthurium cultivés en Martinique. Ils n'entraînent pas de symptômes sur le plant mais leur présence réduit la qualité esthétique des fleurs. De plus, une forte infestation du ravageur peut affaiblir le plant. Deux espèces différentes d'aleurodes ont été identifiées :

- **Aleurotulus anthuricola**

Cette espèce est spécifique à l'anthurium. Elle fait son cycle entier, de l'œuf à l'adulte, dans la gaine. Elle sécrète une substance blanche et cireuse à l'intérieur de cette gaine. Afin de réduire les populations, les gaines sèches peuvent être retirées et détruites.

- **Aleurothrixus antidesmae**

Contrairement à *A. anthuricola*, *A. antidesmae* fait son cycle entier, de l'œuf à l'adulte, sous les jeunes feuilles des anthuriums. Quand elle est présente en grande quantité, elle sécrète du miellat et cela provoque l'apparition de fumagine sur les feuilles. Cette espèce est retrouvée principalement sur ixora mais elle est également sur diverses adventices. L'élimination des mauvaises herbes autour du plant permet de gérer ce ravageur.

Notons qu'aucune de ces espèces n'est vectrice de virus sur anthurium.

Elodie FRANCOIS

Projet « Protection Biologique Intégrée »
Ecophyto DOM



Aleurothrixus antidesmae (larve et adulte) sur feuille d'anthurium



Larves d'*Aleurotulus anthuricola* sur gaine d'anthurium.

E. François

Infos Pratiques



Programme JAJA

Les jardiniers amateurs qui le souhaitent peuvent faire procéder à l'analyse de leur sol pour la recherche des organochlorés (chlordécone, HCH-bêta). Ils bénéficient toujours de la gratuité des analyses dans le cadre du programme JAJA de l'ARS. Contactez la FREDON au 0596 73 58 88.

Salon International de l'Agriculture

Le Salon International de l'Agriculture se tiendra du samedi 24 février au dimanche 4 mars 2018 à Paris Expo (Porte de Versailles).



Maintien de l'accréditation ISO 17020 de la FREDON Martinique

Afin de maintenir son accréditation pour la norme ISO 17020, la FREDON Martinique a été auditée par le COFRAC le 9 janvier 2018. Cet audit de suivi est nécessaire pour la poursuite des activités de la structure, notamment pour les Missions Déléguées par la DAAF/SALIM.

Directeur de publication : José MAURICE

Comité de rédaction : Michel ALCINDOR, Denise DUFEAL, Malika LAMIEN, Teddy OVARBURY, Bénédicte GERVAIS, Chloé PIERRE, Caroline SYLVANIELO

Crédit photos : FREDON Martinique

Conception - réalisation : Autrevue - 0696 28 20 12

Contact : FREDON, Route du lycée agricole, Croix Rivail, 97224 DUCOS, Tél : 0596 73 58 88 contact@fredon972.org

